



Public

Arboriculteur Maraîcher Nouvel installé Polyculteur

PRESTATION

Accéder à une ressource en eau



Vous êtes

- Agriculteurs, jeunes installés



Vous souhaitez

- Une assistance technique dans le cadre d'une demande d'accès au réseau collectif de distribution d'eau agricole.
- Bénéficier d'une autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel

Votre Chambre d'agriculture a été désignée par arrêté préfectoral en qualité de mandataire pour les demandes d'autorisation temporaire de prélèvement à usage agricole.



Nous vous proposons

- Un accompagnement pour prendre en compte les spécificités de votre exploitation.
- Une évaluation précise de la ressource en eau disponible.
- D'intégrer le dispositif procédure mandataire en cas de prélèvement dans le milieu naturel.

Vous obtenez

- Un DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ pour l'accès à une ressource en eau.
- Une ÉTUDE D'INCIDENCE dans le cadre d'un prélèvement dans le milieu naturel.
- Une DEMANDE DE RACCORDEMENT ou DE PRÉLÈVEMENT qui sera adressée pour instruction aux autorités compétentes.



Coût de la prestation

pération prise en charge par un financement du FEADER COÛT

- Dossier technique de raccordement à un réseau collectif : opération prise en charge par un financement du CONSEIL RÉGIONAL.
- Procédure mandataire : frais de dossier transmis à la demande

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode

